

ce fut en vain que les deux députés implorèrent des secours auprès de Marie de Hongrie, sœur de Charles Quint.

Echevin de la ville de Luxembourg depuis 1550, Gobel remplissait les fonctions de justicier en 1554 et en 1556.⁹⁾ Il fit aussi partie de la députation des Etats qui, le 25 octobre 1555, assista à Bruxelles au château de Coudenberg, à la cérémonie de la prestation du serment de fidélité à Philippe II à qui Charles Quint venait de céder les Pays-Bas.¹⁰⁾

L'année suivante « Goebell von Pfortzen zeugt wegen der Stadt mit den dreyen Ständen nacher Brussel uff beyder Kayser und königlicher Majestäten Forderung ». ¹¹⁾

Gobel avait une sœur, ANNE, épouse en premières noces de Valentin Bock (de 1538 à 1541 receveur des exploits du procureur au Conseil Provincial), morte avant 1546, puisqu'à ce moment il est déjà question de Marie de Busleiden, deuxième femme et veuve de Valentin Bock.

En 1550 GEORGES de Pfortzheim, qui était peut-être le frère de Gobel et d'Anne, fit avec l'autre échevin d'Arlon Pierre de Totterath, le partage de la succession paternelle et maternelle des Bock « qui jouissaient d'une grande aisance, on serait tenté de dire, d'une grande fortune ». ¹²⁾

Le 8 octobre 1561 « Johan Meyer Runtges von Schiltz eidumb » de Septfontaines reconnaît devoir 100 fl. Carolus à 20 sols bbt pièce aux époux NICOLAS *) de Pfortzen et Adolfa de Bade.¹⁴⁾ Ceux-ci sont encore cités le 1er mai 1585 alors qu'ils cédèrent « unser Irffgut gelegen zu Wiltz, das zum burchhaus das binnendt dem schloss Wiltz gelegen, gehordt haett ». ¹⁵⁾

Sauf erreur ce Nicolas est identique au Nicolas de Fortzheim décédé la même année et de qui la pierre tumulaire se trouve dans l'église d'Oetrange.¹⁶⁾

Les Portzen - Bade étaient les parents de Nicolas (qui suit) et probablement aussi de Marie et d'Anne.

MARIE, qui était la femme de Lucas Dorn, seigneur d'Erpeldange, receveur des exploits au Conseil Provincial, échevin de Luxembourg en 1602, était marraine d'un fils de Nicolas Neumetzler, gentilhomme d'artillerie.¹⁷⁾

Quant à ANNE, épouse de Jean de Mersfeldt, receveur et burgrave de Dasbourg et « mannrichter » (juge féodal) à Vianden, elle était marraine d'une fille de l'écoute de l'abbaye de Munster et justicier de Luxembourg Adam Neumetzler, frère de Nicolas.¹⁸⁾ Citée déjà en 1598 comme veuve de Jean de Mersfeldt¹⁹⁾, Anne de Pfortzheim, à la date du 1er juillet 1619 et alors qu'elle demeurait à Luxembourg, acquit de G. W. Fock de Huingen, pour 2100 écus, des rentes à Mersch et à Reckingen ainsi que ses cense et biens sis en cette dernière localité. Six ans plus tard Fock emprunte à Anne de Pfortzheim 175 écus.

*) Dans un acte du 18 juillet 1566 il est question d'un NICLAIS de Portzem demeurant à Rursspelt (Urspelt) et marié à une fille de Dederich de Lanscheit habitant Luxembourg.¹⁸⁾